

Démarche	: Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomie à Domicile (SAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager
Organisme	: Direction de l'Offre et des Moyens dédiés à la Solidarité, Service personnes âgées et domicile

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La loi de financement de la sécurité sociale 2022 prévoit une restructuration de l'offre de services à domicile et une refonte de son modèle de financement.

Une des principales mesures concerne le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager au travers d'une dotation complémentaire. Cette dotation est financée par la CNSA et son attribution est conditionnée à la signature d'un CPOM.

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner les SAD pouvant bénéficier de la dotation complémentaire pour le financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires du Département du Val d'Oise.

Pour toute demande d'information, vous devez adresser vos demandes à domspa@valdoise.fr

Cette démarche simplifiée fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le Département du Val d'Oise.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et exercer vos droits, rendez-vous sur <https://www.valdoise.fr/295-protection-des-donnees-rgpd.htm> ou consulter l'annexe 2 de la notice explicative de la démarche téléchargeable ci-dessous.

Identification de l'entité juridique GESTIONNAIRE

Identification de l'entité juridique

Nom de l'entité juridique gestionnaire

FINESS de l'entité juridique gestionnaire du SAD

Adresse de l'entité juridique gestionnaire du SAD

Identification du responsable légal de l'entité juridique

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Courriel

Téléphone

Identification du SAD

Identification du SAD

Nom du SAD porteur de projet

FINESS du SAD

Adresse du SAD

Date de la dernière évaluation ou certification

Communes d'intervention autorisées :

Lister les communes

Description libre du service et présentation de ses spécificités :

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Aut

Prévoyez vous d'élargir prochainement votre territoire d'intervention ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Par quels dispositifs ?

Comment organisez-vous de façon optimale les interventions de vos salariés ?

Décrire l'organisation de l'affectation des intervenantes aux bénéficiaires.

Identification de la personne chargée du dossier

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Fonction

Courriel

Téléphone

Pièces obligatoires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur

Une attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure, précisant que le service d'aide à domicile ne se trouve pas dans une procédure de redressement judiciaire ou de dépôt de bilan et qu'il est à jour de ses obligations déclaratives fiscales et sociales ou est engagé dans un processus de régularisation de ses paiements.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Grille tarifaire 2025

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomie

La grille tarifaire 2025 actualisée des prestations proposées par le service d'aide à domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Grille tarifaire 2024

La grille tarifaire 2024 actualisée des prestations proposées par le service d'aide à domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Engagement sur la limitation du reste à charge

Pour les services non habilités à l'aide sociale par le Département, un courrier signé indiquant que le service s'engage à négocier dans le cadre du CPOM, des modalités de limitation du reste à charge des personnes accompagnées, selon les principes formulés dans le présent appel à candidatures.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le projet de service

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les comptes administratifs ou comptes de résultat pour l'année 2024

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le bilan du dernier exercice clôturé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le budget prévisionnel 2025

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de formation 2025

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bilan de formation 2024

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'activité 2024

Activité financée par le Département en 2024 :

Descriptif de vos prestations financées par le Département

Durée minimale d'intervention consécutive (en minutes) :

Amplitude horaire d'intervention :

Le SAD intervient-il au titre de l'APA ?

Année 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Aut

Tarif APA semaine :

Année 2024

Tarif APA dimanches et jours fériés :

Année 2024

Le SAD intervient-il au titre de la PCH ?

Année 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Tarif PCH semaine :

Année 2024

Tarif PCH dimanches et jours fériés :

Année 2024

Le SAD intervient-il en communes rurales isolées ?

Voir la liste des communes rurales isolées en annexe de l'appel à candidature

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le SAD intervient-il en communes prioritaires ?

Voir la liste des communes prioritaires en annexe de l'appel à candidature

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le SAD intervient-il la nuit ?

Année 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sur quelle plage horaire ?

Descriptif de vos bénéficiaires APA et PCH

Ticket modérateur moyen de vos bénéficiaires (TM en %) :

Bénéficiaires APA et PCH (Année 2024)

Pourcentage des bénéficiaires APA et PCH ayant un projet d'accompagnement personnalisé :

Année 2024

Nombre d'intervenants moyen (mensuel) par bénéficiaire APA et PCH

Recueil des données d'activité sur ASAPRO - rapport 160

Les données d'activité demandées ci-dessous sont disponibles sur ASAPRO via : "indicateurs et rapports", "liste des rapports", "Tableau de consommation par bénéficiaire V2 (160)". L'export de ce rapport 160 sur l'année 2024 permet de télécharger les données en version Excel et de les manipuler via l'insertion de tableau croisé dynamique. Ce rapport permet d'avoir les données concernant : les nombres d'heures facturées, les nombres de bénéficiaires concernées, leur niveau de dépendance (GIR), leur plan d'aide et le secteur d'intervention (communes identifiées rurales isolées ou prioritaires).

Activité APA

APA GIR 1

Nombre d'heures réalisées APA GIR 1 :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires APA GIR 1 :

Année 2024

APA GIR 2

Nombre d'heures réalisées APA GIR 2 :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires APA GIR 2 :

Année 2024

APA GIR 3

Nombre d'heures réalisées APA GIR 3 :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires APA GIR 3 :

Année 2024

APA GIR 4

Nombre d'heures réalisées APA GIR 4 :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires APA GIR 4 :

Année 2024

Activité PCH

PCH plan d'aide de - 150h

Nombre d'heures réalisées PCH - 150h :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires PCH - 150h :

Année 2024

PCH plan d'aide de + 150h

Nombre d'heures réalisées PCH + 150h :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires PCH + 150h :

Année 2024

Activité en communes rurales isolées ou prioritaires (APA, PCH)

Communes rurales isolées (APA, PCH)

Nombre d'heures réalisées en communes rurales isolées :

Voir la liste des communes rurales isolées en annexe de l'appel à candidature (Année 2024)

Nombre de bénéficiaires en communes rurales isolées :

Voir la liste des communes rurales isolées en annexe de l'appel à candidature (Année 2024)

Communes prioritaires (APA, PCH)

Nombre d'heures réalisées en communes prioritaires :

Voir la liste des communes prioritaires en annexe de l'appel à candidature (Année 2024)

Nombre de bénéficiaires en communes prioritaires :

Voir la liste des communes prioritaires en annexe de l'appel à candidature (Année 2024)

Activité APA et PCH réalisée les dimanches et jours fériés

Recueil des données sur ASAPRO - Rapport 83

Les données d'activité demandées ci-dessous sont disponibles sur ASAPRO via : "indicateurs et rapports", "liste des rapports", "heures semaines et weekends (83)". L'export de ce rapport 83 sur l'année 2024 permet de télécharger les données en version Excel et de les manipuler via l'insertion de tableau croisé dynamique. Ce rapport permet d'avoir les données concernant : les nombres d'heures facturées les weekends et jours fériés, les nombres de bénéficiaires concernées, leur niveau de dépendance (GIR), leur plan d'aide.

Activité APA les dimanches et jours fériés

APA GIR 1

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (APA GIR 1)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

APA GIR 2

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (APA GIR 2)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomes

APA GIR 3

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (APA GIR 3)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

APA GIR 4

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (APA GIR 4)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

Activité PCH les dimanches et jours fériés

PCH -150h

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (PCH - 150h)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

PCH +150h

Nombre d'heures réalisées les dimanches et jours fériés (PCH + 150h)

Année 2024

Nombre de bénéficiaires concernés

Année 2024

Autres activités en 2023

Descriptif de vos prestations hors financement départemental

Le SAD réalise-t-il des prestations hors financement départemental ?

Année 2024

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Décrivez et listez ces autres prestations :

Année 2024 (type de prestation, financeur, public, activité)

Activités à des PA de + de 60 ans hors APA et PH hors PCH (CNAV, CARSAT, MSA, mutuelles...)

Nombre d'heures réalisées :

Année 2024

Nombre de bénéficiaires :

Année 2024

Autres publics

Nombre d'heures réalisées :

Année 2023

Nombre de bénéficiaires :

Année 2024

Partenariats

Organisez-vous certaines de vos interventions en partenariat avec une structure sanitaire ou médico-sociale (SSIAD, etc.) pour mettre en œuvre la coordination entre l'aide et le soin ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre de partenariat formalisé par une convention ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

3

4

5

6

8

9

10

Partenariat 1 : nom de la structure ?

Partenariat 1 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 2 : nom de la structure ?

Partenariat 2 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 3 : nom de la structure ?

Partenariat 3 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 4 : nom de la structure ?

Partenariat 4 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 5 : nom de la structure ?

Partenariat 5 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 6 : nom de la structure ?

Partenariat 6 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 7 : nom de la structure ?

Partenariat 7 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 8 : nom de la structure ?

Partenariat 8 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 9 : nom de la structure ?

Partenariat 9 : coordonnées de la structure ?

Partenariat 10 : nom de la structure ?

Partenariat 10 : coordonnées de la structure ?

Personnels

Effectif total du service (en nombre d'ETP) :

Au 31/12/2024

Effectif total du service (en nombre de personne) :

Au 31/12/2024

Dont personnel d'intervention (en nombre d'ETP) :

Au 31/12/2024

Dont personnel d'intervention (en nombre de personne) :

Dont personnel d'encadrement (en nombre d'ETP) :

Au 31/12/2024

Dont personnel d'encadrement (en nombre de personne) :

Au 31/12/2024

Focus Personnel d'intervention

Avez-vous mis en place une modulation du temps de travail pour votre personnel d'intervention ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre d'heures de modulation positive en 2024 :

Au 31/12/2024

Nombre d'heures de modulation négative en 2024 :

Au 31/12/2024

Pourcentage d'intervenants en CDI :

Au 31/12/2024

Pourcentage d'intervenants à temps complet :

Au 31/12/2024

Ancienneté moyenne des intervenants dans la structure :

Au 31/12/2024

Taux de rotation du personnel d'intervention :

Formule de calcul à appliquer : [(Nombre de départs sur l'année 2024+nombre d'arrivées sur l'année 2024)/2] / Effectif au 1er janvier de l'année 2024.

Focus Personnel d'intervention auprès de public spécifique (APA GIR 1/2 et PCH +150h)

Nombre de personnels d'intervention auprès de public spécifique (APA GIR1/2 et PCH+150h) :

Au 31/12/2024

Nombre de personnels d'intervention qualifiés intervenant auprès de public spécifique (APA GIR 1/2 et PCH +150h)

Au 31/12/2024 :

- soit titulaire d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- soit titulaire d'une certification (diplôme ou titre), au minimum de niveau 3, ou certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences dans le secteur sanitaire médico-social ou social ;

Focus Formations

Sur les 3 dernières années, quel est le nombre de professionnels ayant suivi une formation ?

Somme du nombre de professionnels sur les trois dernières années

Sur les 3 dernières années, quel est le nombre moyen de formations réalisé par an ?

Avez-vous mis en place des réunions d'équipes pour analyser les pratiques professionnelles ?

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Aut

Année 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Combien de réunions d'équipes pour analyser les pratiques professionnelles avez-vous organisé en 2023 ?

Année 2024

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

+12

Sur les 3 dernières années, avez-vous déjà accompagné un ou plusieurs salariés dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Combien ?

Sur les trois dernières années.

Sur les trois dernières années avez-vous déjà accompagné un ou plusieurs salariés dans le cadre d'une formation qualifiante ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Combien ?

Sur les trois dernières années.

Focus Mobilité du personnels

Mettez-vous à disposition de vos salariés des moyens de locomotion ?

Année 2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Listez les types de moyens de locomotion mise à disposition :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Trottinettes

Vélos

Titres de transport en commun

Voitures

Autres

Combien de véhicules (personnels et professionnels) sont actuellement utilisés dans le cadre des interventions du SAD ?

Sur les trois dernières années, avez-vous déjà financé tout ou partie du permis de conduire pour vos salariés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Combien de permis de conduire avez-vous déjà financé pour vos salariés ?

Sur les 3 dernières années.

Quel montant appliquez-vous aux frais kilométriques :

Montant par kilomètre en euro au 31/12/2024.

Dispositifs de suivi et de transmission

Description du système de télégestion appliqué dans la structure, ou qu'il est envisagé d'acquérir par la structure :

Nom du logiciel, équipement mobile ou non, date de mise en place, % de bénéficiaires couverts...

Suivi des actions

Quels outils prévoyez-vous d'utiliser pour suivre la mise en place des actions relatives à la dotation complémentaire ?

Choix et description des actions

Choix des objectifs

Les objectifs n°1, n°2 et n°4 sont obligatoires si le service est concerné par ce type d'activité.

Si votre service n'est pas concerné par l'activité en question, indiquez : "non concerné". L'objectif n°3 est obligatoire pour l'ensemble des SAD.

Objectif N°1 : Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

Le Département du Val d'Oise souhaite améliorer la prise en charge des personnes dont le profil ou la situation présente des spécificités (son accompagnement nécessite du temps supplémentaire ou la mobilisation de compétences particulières). Il s'agit de financer des actions permettant d'accompagner les personnes très dépendantes, polyhandicapées ou nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire (personnes âgées en GIR 1 ou 2 et personnes en situation de handicap ayant un plan d'aide mensuel supérieur à 150 heures).

Exemples d'actions : Financer des formations adaptées à la prise en charge des situations complexes (pathologie du vieillissement, handicap, accompagnement à la fin de vie)

Le Département du Val d'Oise souhaite améliorer la prise en charge des personnes dont le profil ou la situation présente des spécificités (son accompagnement nécessite du temps supplémentaire ou la mobilisation de compétences particulières). Il s'agit de financer des actions permettant d'accompagner les personnes très dépendantes, polyhandicapées ou nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire (personnes âgées en GIR 1 ou 2 et personnes en situation de handicap ayant un plan d'aide mensuel supérieur à 150 heures).

Voir des exemples d'actions pouvant être financées par la dotation dans la fiche explicative ci-dessous

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire :

Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

Objectif N°2 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

Certains territoires sont difficiles d'accès et insuffisamment couverts par les services à domicile. Cette difficulté d'accès est à l'origine de surcoûts pour les services car s'y déplacer est plus long et plus onéreux. Cette situation induit

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomes et à l'Égalité des Accès aux Prestations d'aide et d'accompagnement à domicile selon les caractéristiques géographiques du lieu de résidence des bénéficiaires. L'objectif de couverture de l'ensemble du territoire vise les territoires qui ne sont pas couverts par un service à domicile ou qui sont difficiles d'accès. Il s'agit des communes rurales isolées et des communes dites "prioritaires" indiquées dans la notice explicative de la démarche.

Voir des exemples d'actions pouvant être financées par la dotation dans la fiche explicative ci-dessous

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire, pour améliorer la couverture des besoins sur l'ensemble du territoire :

Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

Objectif N°3 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

-Repenser l'organisation du travail en favorisant la coordination des personnels : projet d'organisation innovante, temps de coordination entre intervenants, d'évaluation et analyse des situations de travail....) ; -Favoriser la fidélisation des équipes en favorisant l'accompagnement des salariés : tutorat, temps d'échanges pour lutter contre l'isolement des professionnels, organisation d'atelier autour du bien-être au travail, accueil des nouveaux salariés...) ; -Former les personnels et développer les compétences des professionnels pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires. Voir des exemples d'actions pouvant être financées par la dotation dans la fiche explicative ci-dessous

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire pour améliorer la QVT :

Les actions prioritaires du département déclinées en partie III-A peuvent être reprises totalement ou en partie. D'autres actions peuvent également être proposées. Il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

Objectif N°4 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les dimanches et jours fériés

Les interventions les dimanches et les jours fériés sont indispensables pour répondre pleinement aux besoins des personnes accompagnées, éviter les ruptures de prise en charge et favoriser leur maintien à domicile. Le Département a donc entendu mieux financer le surcoût généré par ces interventions, et notamment la majoration de rémunération des personnels qui interviennent le dimanche, et les jours fériés, afin de permettre aux services de proposer ces interventions.

Voir des exemples d'actions pouvant être financées par la dotation dans la fiche explicative ci-dessous

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire, pour intervenir les dimanches et jours fériés

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Autres objectifs optionnels listés par la loi :

Apporter un soutien aux aidants et lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

- Le soutien aux aidants peut recouvrir de nombreuses actions, d'information, de formation, de relayage ou de suivi psychologique, qui visent à permettre aux aidants de poursuivre l'aide qu'ils apportent à leurs proches dans les meilleures conditions.
- L'isolement social est « une situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. »

Avis d'Appel à Candidatures 2025 : Attribution d'une dotation complémentaire aux Services Autonomie et Solidarité

La lutte contre l'isolement peut prendre la forme d'actions de repérage des situations s'isolement, de formations et de sensibilisation, mais aussi de mobilisation de personnels et de bénévoles pour « aller vers » les personnes âgées isolées.

Présentation d'action relevant d'objectifs non priorisés par le Département

Présenter de manière détaillée et chiffrée l'action proposée.

Vous préciserez les territoires concernés ainsi que le nombre d'usagers APA/PCH et leur profil de prise en charge concernés par l'action.

ANNEXES

Merci d'insérer toute autre pièce justificative nécessaire

Pièces annexes facultatives

De manière facultative, le dossier de candidature peut comporter tout élément que le candidat jugerait pertinent, permettant de mieux identifier la structure porteuse, et son activité.

Nous vous invitons à éviter de transmettre des données à caractère personnel dans le cadre de ces annexes complémentaires facultatives.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative